

4.2 Temps partiel

En 2020, selon l'enquête Emploi, 4,1 millions de salariés sont à temps partiel en France hors Mayotte, soit 17,6 % des salariés hors apprentis. Cette proportion de salariés à temps partiel dans leur emploi principal a modérément progressé de 2003 à 2014 (+ 2,4 points) avant de se replier légèrement depuis lors (- 1,8 point) ► **figure 1**. Dans les années 1980 et 1990, elle avait beaucoup augmenté, parallèlement à la hausse du chômage et sous l'effet des politiques publiques incitant financièrement les entreprises à embaucher des salariés à temps partiel. Puis cet essor s'était interrompu, en raison notamment de la suppression des incitations et dans le cadre de la généralisation de la réduction collective du temps de travail.

La population à temps partiel est à 78,9 % féminine. En 2020, parmi les salariés hors apprentis, 27,5 % des femmes et 7,5 % des hommes occupent un emploi à temps partiel ► **figure 2**. Cependant, depuis le début des années 2000, le temps partiel masculin a progressé tendanciuellement, alors que celui des femmes a faiblement fluctué.

Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge et ce, d'autant plus qu'ils sont jeunes. Ainsi, en 2020, 42,3 % des femmes salariées ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel.

Le temps partiel est plus fréquent pour les salariés les plus âgés et les plus jeunes (hors apprentis). Ainsi, en 2020, 19,4 % des salariés de 50 à 64 ans et 25,2 % des moins de 25 ans occupent un emploi à temps partiel ► **figure 3**. Les catégories socioprofessionnelles les plus concernées par le temps partiel sont les plus féminisées. Ainsi, parmi les employés, qui comptent 75,3 % de femmes, le taux de temps partiel est de 31,0 %.

Neuf salariés à temps partiel sur dix travaillent dans le tertiaire. Dans ce secteur, le temps partiel concerne 20,2 % des emplois salariés, contre 6,0 % dans l'industrie et 6,2 % dans la construction. Dans les activités de services, ce type d'emploi est le plus fréquent dans les activités de nettoyage, l'hébergement-restauration, l'éducation, la santé et l'action sociale. Les femmes à temps partiel sont surreprésentées dans ces secteurs d'activité, en particulier dans le secteur public.

En 2020, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail est de 23,6 heures pour les salariés à temps partiel, soit 39,8 % de moins que pour les salariés à temps complet. Cette durée est en moyenne un peu plus longue pour les femmes (23,9 heures contre 22,4 heures pour les hommes). Les salariés les plus jeunes sont surreprésentés parmi les temps partiels de moins de 15 heures. 56,0 % des ouvriers à temps partiel contre 37,2 % des cadres à temps partiel déclarent travailler habituellement moins de 24 heures par semaine.

Travailler à temps partiel peut relever d'une contrainte liée à l'emploi occupé : en 2020, près de quatre salariés à temps partiel sur dix le sont parce qu'ils ne peuvent pas travailler davantage avec leur emploi actuel (37,5 % pour les femmes et 41,1 % pour les hommes) ► **figure 4**. Cette contrainte concerne moins les seniors (37,2 %) que les jeunes (47,6 %). Les autres raisons du temps partiel mises en avant diffèrent selon le sexe. Les femmes invoquent davantage des raisons d'ordre familial pour s'occuper d'enfants ou de personnes âgées (26,4 % contre 6,6 % des hommes), tandis que les hommes indiquent davantage que les femmes la recherche de complément de revenus ou d'une autre activité professionnelle (9,1 % contre 2,3 %) ou la poursuite d'études ou de formation (9,0 % contre 5,0 %). ●

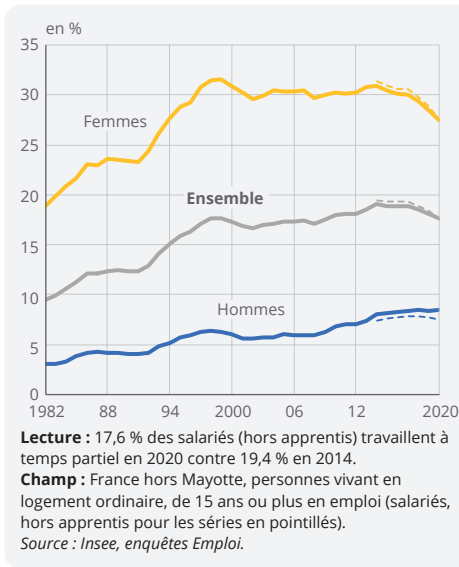
► Définition

Durée habituelle hebdomadaire : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Quelles sont les conditions d'emploi des salariés à temps partiel ? », *Dares Analyses* n° 025, août 2020.
- « Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2019.

► 1. Part du temps partiel dans l'emploi de 1982 à 2020



► 2. Part du temps partiel selon le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune en 2020

en %

	Femmes	Hommes
Ensemble	27,5	7,5
Sans enfant	23,6	8,8
Pas d'enfant à charge	28,5	10,9
Un enfant à charge	25,3	5,6
De moins de 3 ans	23,4	5,0
De 3 à 5 ans	24,7	3,8
De 6 à 17 ans	26,0	6,1
Deux enfants à charge	32,0	4,8
Le plus jeune a moins de 3 ans	37,5	5,6
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	32,0	5,0
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	30,3	4,4
Trois enfants ou plus à charge	42,3	5,8
Le plus jeune a moins de 3 ans	43,5	5,9
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	42,6	6,0
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	41,6	5,7

Note : pour les enfants à charge, sont comptabilisés dans le ménage les individus de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfant.

Lecture : en 2020, 25,3 % des femmes salariées (hors apprenties) ayant un enfant à charge travaillent à temps partiel.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.

► 3. Profil des salariés (hors apprentis) à temps partiel en 2020

en %

	Proportion de salariés à temps partiel	Part dans l'emploi à temps partiel	Part dans l'emploi salarié total	Durée hebdomadaire habituelle			
				Moins de 15 heures	15 à 23 heures	24 à 29 heures	30 heures ou plus
Femmes	27,5	78,9	50,5	14,5	25,1	26,8	33,6
Hommes	7,5	21,1	49,5	16,8	33,1	23,6	26,6
Moins de 25 ans	25,2	10,6	7,4	27,3	27,4	25,8	19,5
50-64 ans	19,4	32,6	29,5	16,4	29,9	24,2	29,5
Cadres	9,0	10,7	21,0	13,6	23,6	17,1	45,7
Professions intermédiaires	14,3	22,4	27,7	10,6	23,9	25,0	40,5
Employés	31,0	52,2	29,6	15,9	25,9	29,0	29,2
Ouvriers	11,9	14,7	21,7	19,5	36,5	24,0	20,0
Ensemble	17,6	100,0	100,0	15,0	26,7	26,1	32,2

Lecture : les femmes représentent 78,9 % des salariés à temps partiel ; 27,5 % des salariées sont à temps partiel ; 14,5 % des salariées à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.

► 4. Raisons principales du temps partiel déclarées par les salariés en 2020

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	50-64 ans
Impossibilité de travailler davantage avec l'emploi actuel	38,3	37,5	41,1	47,6	37,2
Pour d'autres raisons	61,7	62,5	58,9	52,4	62,8
Exercer une autre activité professionnelle	5,0	4,2	7,9	1,9	4,9
Suivre des études ou une formation	5,8	5,0	9,0	42,2	0,2
Compléter d'autres revenus	3,7	2,3	9,1	0,4	4,7
Raisons personnelles ou familiales	47,2	51,0	32,9	7,9	53,0
dont : s'occuper des enfants ou d'une personne dépendante	22,3	26,4	6,6	1,3	8,5
raison de santé	9,5	8,5	11,4	0,6	15,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 47,2 % des salariés à temps partiel déclarent l'être principalement pour des raisons personnelles ou familiales.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié à temps partiel, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.